

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 16 janvier 2023 à 19h30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1  
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2  
Loren Allen, conseiller n° 3  
Eddy Whitcher, conseiller n° 4  
Gilles Asselin, conseiller n° 5  
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6  
formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Maïke Storks, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe  
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal (départ après le point 007-0123)

Assiste à distance :

Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
  - 6.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
  - 6.2. Municipalité nourricière - Adoption du plan d'action
- 7. ADMINISTRATION**
  - 7.1. Approbation des comptes et transferts
  - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
  - 7.3. Règlement numéro 389-2023 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2023 - Adoption
  - 7.4. Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français - Maintien du statut de municipalité reconnue (statut bilingue)
  - 7.5. Infotech - Contrat
  - 7.6. Consentement autorisant l'implantation du 3-1-1 pour les juridictions téléphoniques et les tours cellulaires partagées pour la Ville de Waterloo
- 8. VOIRIE**
  - 8.1. Appel d'offres 2021-15 - Rechargement des chemins Bailey, de Brill, de Stukely et Spicer - Libération de la retenue
  - 8.2. Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2023
- 9. ENVIRONNEMENT**
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
  - 11.1. Plan d'action de la politique des familles et aînés - Bilan 2022 - Dépôt
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
  - 12.1. Tour des arts 2023 - Demande d'appui financier
- 13. VARIA**

- 13.1. 1000 KM du Grand défi Pierre Lavoie – Demande d’autorisation de passage et d’autorisation pour l’utilisation d’un drone – le 10 juin 2023 sur le chemin Bolton Pass (22h35 à 23h45)

**14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**001-0123**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres participants à l’ouverture de la séance formant quorum, l’assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

Le maire s’adresse aux personnes présentes.

---

**002-0123**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Margarita Lafontaine  
ET RÉSOLU :

D’adopter l’ordre du jour en enlevant l’item suivant :

- 6.2 Municipalité nourricière – Adoption du plan d’action  
8.1 Appel d’offres 2021-15 – Rechargement des chemins Bailey,  
de Brill, de Stukely et Spicer – Libération de la retenue

Adoptée à l’unanimité

---

**003-0123**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une première période de questions.

---

**004-0123**

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

D’approuver les procès-verbaux des séances des 5 et 12 décembre 2022.

Adoptée à l’unanimité

---

**005-0123**

**CORRESPONDANCE**

Aucun document à ajouter.

---

**006-0123**  
**URBANISME**  
**RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET**  
**INSPECTEUR MUNICIPAL**

Le responsable du service d'urbanisme et inspecteur municipal présente son rapport ainsi qu'une liste des permis actifs.

Aucun permis n'a été délivré pour le mois de décembre.

La liste des permis actifs sera publiée dans l'infolettre.

---

**007-0123**  
**ADMINISTRATION**  
**APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer  
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et transferts en date du 12 janvier 2023 au montant de 376 425,39 \$ (à l'exception du chèque No 11729 au montant de 4110,36\$) et d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Adoptée à l'unanimité

---

**008-0123**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

Aucun rapport à déposer pour décembre.

---

**009-0123**  
**ADMINISTRATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2023 ÉTABLISSANT LA**  
**TAXATION ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE**  
**2023 - ADOPTION**

Le maire mentionne l'objet de ce règlement, son coût, sa portée et son mode de paiement et les changements apportés entre le projet déposé et le règlement pour adoption.

ATTENDU QU'un avis de motion du Règlement numéro 389-2023 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2023 a été donné le 12 décembre 2022 sous la minute 337-1222;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé par le maire suppléant à la séance du 12 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 389-2023 établissant la taxation et des tarifications pour l'année 2023.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

---

**010-0123**  
**ADMINISTRATION**  
**LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE ET COMMUNE DU**  
**QUÉBEC, LE FRANÇAIS - MAINTIEN DU STATUT DE**  
**MUNICIPALITÉ RECONNUE (STATUT BILINGUE)**

CONSIDÉRANT l'avis donné le 12 décembre 2022 par l'Office québécois de la langue française (ci-après « Office ») à l'effet que la Municipalité de Bolton-Ouest ne remplit pas la condition exigée par l'article 29.1 de la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après « Charte »), c'est-à-dire que plus de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

CONSIDÉRANT que selon les données démologiques recueillies lors du recensement 2021 de Statistique Canada, 49,0 % des résidentes et résidents de la municipalité ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 29.2 de la Charte, la reconnaissance obtenue par la municipalité lui sera retirée, du seul effet de la loi, à l'échéance d'un délai de 120 jours à compter de la réception de l'avis transmis par l'Office;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance est toutefois maintenue si la municipalité adopte, avant cette échéance, une résolution à cette fin et en avise l'Office, sans délai;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de conserver son statut d'organisme reconnu (statut bilingue);

II EST PROPOSÉ PAR Eddy Whitcher  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal confirme son intention de maintenir le statut de la Municipalité de Bolton-Ouest à titre d'organisme reconnu par la *Charte de la langue française* (statut bilingue);

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à l'Office québécois de la langue française, sans délai.

Adoptée à l'unanimité

Le maire Denis Vaillancourt ayant exercé son droit de vote

---

**011-0123**  
**ADMINISTRATION**  
**INFOTECH - CONTRAT**

II EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer un contrat d'entretien de trois ans avec la firme Infotech pour les logiciels municipaux;

De financer cette dépense, incluant l'option « Optimal » de sauvegarde quotidienne, à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

---

**012-0123**  
**ADMINISTRATION**  
**CONSENTEMENT AUTORISANT L'IMPLANTATION DU**  
**3-1-1 POUR LES JURIDICTIONS TÉLÉPHONIQUES ET LES**  
**TOURS CELLULAIRES PARTAGÉES POUR LA VILLE DE**  
**WATERLOO**

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo implante un service téléphonique 311 pour ses citoyens et qu'elle a mandaté CITAM, une division de CAUCA, pour l'accompagner dans cette démarche.

ATTENDU QUE nous avons pris connaissance du document contexte et explications et que nous comprenons les tenants et aboutissants.

ATTENDU QUE le présent consentement satisfait les exigences de l'ordonnance de télécom 2004-71 et de la décision de télécom 2008-61 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE les appels faits au 3-1-1 pour la municipalité de Bolton-Ouest seront réacheminés vers notre Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne  
APPUYÉ PAR Gilles Asselin  
ET RÉSOLU :

D'autoriser la Ville de Waterloo et les fournisseurs de services en télécommunications à configurer les juridictions et les tours cellulaires partagés avec notre municipalité de sorte que les appels(3-1-1) soient acheminés à la municipalité de Waterloo.

Que la présente soit envoyée à la division CITAM de CAUCA, organisation mandatée par la Ville de Waterloo pour la représenter.

Adoptée à l'unanimité

---

**013-0123**  
**VOIRIE**  
**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**  
**ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-**  
**POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023 ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement », adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Gilles Asselin  
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2023 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

---

**014-0123**  
**ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier.

---

**015-0123**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

---

**016-0123**  
**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**  
**PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DES FAMILLES ET**  
**AÎNÉS - BILAN 2022 - DÉPÔT**

La directrice générale adjointe dépose le bilan 2022 du plan d'action de la politique des familles et aînés de Bolton-Ouest. Ce bilan a été élaboré en collaboration avec le comité de suivi de la politique des familles et aînés et est disponible sur le site web de la municipalité.

---

**017-0123**  
**LOISIRS ET CULTURE**  
**TOUR DES ARTS 2023 - DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

IL EST PROPOSÉ PAR Margarita Lafontaine  
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer  
ET RÉSOLU :

De verser une contribution de 250 \$ au *Tour des arts* pour l'année 2023;

De financer cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (Budget courant).

Adoptée à l'unanimité

---

**018-0123**  
**VARIA**  
**1 000 KM DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE - DEMANDE**  
**D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'AUTORISATION**  
**POUR L'UTILISATION D'UN DRONE - LE 10 JUIN 2023**  
**SUR LE CHEMIN BOLTON PASS (22H35 À 23H45)**

IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Blanche Richer  
APPUYÉ PAR Loren Allen  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le passage du convoi du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sur notre territoire le 10 juin 2023 (sur le chemin Bolton Pass);

D'autoriser l'utilisation de drones et de permettre de les faire décoller et atterrir sur notre territoire dans le cadre du même événement;

D'informer la population sur la tenue de l'événement dans les semaines qui précèdent le défi.

Adoptée à l'unanimité

---

**019-0123**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public de façon électronique avant le début de la séance.

---

**020-0123**  
**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS - DÉPÔT DE**  
**DOCUMENT**

Monsieur Paul Davignon, citoyen de la municipalité, dépose un document intitulé « Carte sur table » lors de la deuxième période de question.

---

**021-0123**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR Loren Allen  
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever l'assemblée. Il est 20h55.

---

Maike Storks  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

---

Denis Vaillancourt  
Maire

**Attestation**

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.